

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE Séance du 01 octobre 2026 à 20 h 30.

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre, à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 25/09/2026

Membres présents : BAUDET Aurore, BURLOT Marion, CARDIN Joël, CHARLET Xavier, CORBEL Pascale, KERAMBRUN Tanguy, LEDAIN Catherine, LE TEXIER Jacques, MOLITOR Julien, MONZ Fabienne, MORFOUASSE Valérie, RAKOTOVAOMALALA Loïs, ROUXEL Céline, SOULABAILLE Alban,

Absents excusés : CAMPO FERNANDEZ Paula

Absents ayant donné pouvoir : /

Le nombre de conseillers en exercice est de : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance : Julien MOLITOR

1402651

Objet : 7.1 – Décision modificative n°1 budget commune, Amortissement du Fonds de concours du parc roulant du SDIS

La délibération n°1402522 en date du 22 mai 2025 octroie une participation au fonds de concours du Parc roulant du SDIS 22.

L'amortissement de la dépense n'y avait pas été défini. Il convient de préciser la durée d'amortissement. Monsieur le trésorier propose un amortissement sur 3 années :

Fonds de concours 2025, montant 951.00€ (1,50€/habitant) sur les exercices 2026.2027.2028.

Fonds de concours 2026, montant 951.00€ (1,50€/habitant) sur les exercices 2027.2028.2029.

De ce fait, il convient d'inscrire les modifications budgétaires suivantes en investissement:

28041581 : - 317.00 €

280415331 : + 317.00 €

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la durée d'amortissement de trois années, et **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire les écritures au budget de la Commune.

Fait et délibéré à LA MALHOURE,
Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 01 octobre 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE

